

DSI

NOTE DE SERVICE

Afin de lui permettre de remplir avec efficacité ses missions, la Direction des Systèmes d'Information est désormais organisée en cinq (5) services suivants :

- Le service Réseaux, Interconnexion et Sécurité.
- Le service Administration des Systèmes et des Bases de Données ;
- Le service Etudes et Développement ;
- Le service Exploitation, Maintenance et Support Utilisateur ;
- Le service Gestion Administrative et Financière ;

Chaque service est placé sous la supervision d'un chef de service.

La présente note de service, qui sera entérinée par un arrêté en cours de signature, prend effet à compter de sa date de signature. /-s.

Fait à Brazzaville, le 02 NOV. 2016

Ampliations:

CAB/MFBPP	1
DGB	1
DRH	1
DSI	1
Archive	1/5

Le Ministre

